

Assassinat de Louis Hervouet en 1893, par Augustin Bourasseau vers la Poutière

Un certain Augustin Leroux, né en 1832, demeurait à Pidet, depuis 1885 avec sa bonne Marie Bourasseau, née en 1856 (avait-il été marié ?)

Il avait un surnom de Rousine. Cultivateur, c'était le roi des fauchetons.

Ainsi en chargeant le foin en vrac, il fallait tendre ce câble pour maintenir le foin, et qu'il ne retombe pas. Le paysan monté sur la barge de foin, descendait de la barge à l'aide de ce câble.

Or Rousine trafiquait ce câble, en le relâchant, il lui disait « Tire » et le paysan tirant sur le câble, n'avait pas de prise et chutait de la barge de foin.

Louis Hervouet, né en 1852, célibataire, à la Poutière, et surnommé, Carabin, agriculteur aussi, aurait dénoncé le trafic de Rousine.

Ce serait produit un jour de foire à Tiffauges, et qui plus est, un lundi, le 26 juin 1893.

Probablement, sur fond d'alcool, et par vengeance, Rousine a assassiné Carabin.

A l'aide d'une grande perche, enfoncée de pointes, il lui aurait tendu un piège dans un chemin sur le sentier des Petites Landes, soit vers la Poutière, soit vers la Morinière, et l'aurait tué sur ce chemin.

On dit même que Marie Bourasseau, sa bonne, aurait lavé les bottes de sang de son maître.

Suite à la découverte du cadavre de Louis Hervouet, Augustin Leroux a été arrêté.

Sur l'état civil, de Louis Hervouet, il n'est pas fait mention de son assassinat.

Qu'est devenu Augustin Leroux après son arrestation ? (voir plus loin sa condamnation)

(Louis Hervouet était le 6ème enfant (8 enfants) de la famille Hervouet-Jauffrèneau, de la Poutière, son frère François habitait la Petite Poutière (époux de Brin Augustine,)

Témoignages : Alexis Leboeuf et sa maman demeurant à la Petite Martinière et Charles Auvinet (propriétaire de la maison de Pidet)

Sur les recensements : Augustin Leroux demeurait à Pidet dans cette période

état civil à la Bruffière : effectivement Louis Hervouet est décédé à la Poutière, le 26 juin 1893, sans aucune mention concernant son assassinat.

Références : **article du CHAN** (Centre Historique des Archives Nationales) –

article concernant les Crimes et incendies en France et en Algérie de 1891 à 1914

Voici le texte HERVOUET Louis - **doc 18** -

Arrestation d'Auguste Leroux après la découverte sur le sentier des Petites-Landes à la Bruffière (Vendée), du cadavre de Louis Hervouet, 26 juin 1893, 2 pièces

Sa condamnation

document trouvé aux Archives départementales de La Vendée

Augustin Leroux était né le 11 mai 1833 à Tiffauges, ses parents Pierre et Marie Soulard

Il en ressort ces paroles affligeantes :

« qu'après le premier coup qui avait renversé Hervouet, l'accusé avait dû s'acharner sur sa victime, en la frappant à coups redoublés jusqu'à lui écraser complètement le visage »

Que l'accusé lui-même a reconnu que la victime était tombée sous le coup qu'il lui avait porté, et que passant la barrière, il lui avait encore porté six ou sept coups aussi violents que le premier, lorsque Hervouet était gisant et sans mouvement. »

Les jurés se sont prononcés sur ces questions

Questions soumises au Jury

Réponses du Jury

Fait principal

Leroux Jean, Auguste, accusé, est-il coupable d'avoir en la commune de La Bruffière dans la nuit 24 au 25 juin 1893 volontairement donné la mort au sieur Hervouet Louis ?

Oui, à la majorité

Circonstance aggravante

Le dit homicide volontaire ci-dessous spécifié a-t-il été commis avec préméditation ?

Oui, à la majorité

Le dit homicide volontaire spécifié dans la question principale qui précède a-t-il été commis avec guet à pans ?

Oui, à la majorité

Etant donné son âge (60 ans) il échappe à la mort mais il est condamné à la réclusion perpétuelle